

Sous les retraites, l'(in)sécurité sociale...

Avec le vote faussement « courageux » du projet d'un Président prétendument « visionnaire », la retraite par répartition aurait été sauvée. Autopsie d'un mensonge qui cache une offensive générale contre la protection sociale.

Dominique GUIBERT, secrétaire général de la LDH

Au cours de l'automne 2010, grèves et manifestations ont montré l'importance de la mobilisation concernant l'avenir de notre système social, dont la LDH veut défendre le caractère solidaire.

Il n'est pas vrai de dire que la seule solution consiste à aggraver les conditions d'exercice de l'activité professionnelle de toute une vie pour pouvoir bénéficier d'une retraite décente. L'enchaînement des arguments visait à justifier, a priori, l'arrivée de la catastrophe... Ainsi en est-il du poids démographique. Il n'y a pas d'absolu en la matière. Une population est ce qu'elle est, avec des composantes multiples, avec sa part de jeunes et de personnes âgées. D'une façon ou d'une autre, il est normal que la société consacre la part de richesses nécessaire pour que les uns et les autres vivent. Toute fraction doit recevoir ce qu'elle mérite, c'est-à-dire un prélèvement sur la richesse produite, sauf à considérer que c'est chacun pour soi. Il en est de même avec l'opposition intergénérationnelle: l'idée que les « vieux » sont riches et les jeunes, pauvres, est une insulte à la masse des retraités qui perçoit soit le minimum vieillesse, non contributif, soit une pension proche du smic. En fait les inégalités passent à l'intérieur des

générations, et s'il y a une opposition entre pauvres et riches, elle n'est pas de classe... d'âge.

C'est que la retraite est le reflet du marché du travail. De cette quasi-banalité découle que toute dégradation de l'emploi engage une dégradation finale de la retraite. Aussi, prôner le recul de l'âge de départ, parce qu'« on » ne peut pas faire autrement, et que « tout le monde » le fait, est en parfaite contradiction avec le fait que seuls quatre salariés sur dix sont encore en emploi à leur départ en retraite, et que le stock d'emplois disponibles, incontestable résultat des politiques de gestion des entreprises, ne permet pas l'embauche de tant de jeunes au chômage.

Inégalités et marché financier

On a beaucoup plaisanté, du côté des économistes classiques, sur cette liaison. Elle n'existerait pas... et la causalité serait inverse: c'est dans les pays où le taux d'emploi des seniors est le plus fort que l'emploi des jeunes est le plus élevé. Demi-vérités, là encore... Car premièrement, ce n'est pas vrai pour tous les pays, et deuxièmement, si la corrélation n'est pas vraie dans un sens, elle n'est pas plus prouvée dans l'autre! En fait, c'est l'état global de l'économie qui compte. Dans une situation de crise, le marché

du travail est très défavorable aux salariés et, à court terme, garder des salariés âgés se fait au détriment de l'embauche des autres, en particulier les jeunes.

Issues de la vie active, les inégalités sont parfaitement présentes parmi les retraités, comme elles le sont parmi les actifs et entre les femmes et les hommes, selon la dangerosité des métiers ou la pénibilité des postes. La politique gouvernementale revient à protéger les plus riches de toute incursion dans leur domaine de privilèges, de propriétés, d'exemptions et de boucliers divers. Repousser l'âge minimal légal de départ à la retraite et l'âge de retraite à taux plein, après avoir indexé les pensions sur les vingt-cinq meilleures années et sur les prix, engage une considérable diminution des pensions des salariés les plus modestes, les plus précaires, les moins qualifiés...

Contrairement aux rêves des tenanciers de bouts de marché financier, il n'y a aucune solution à attendre du côté de la capitalisation individuelle. Si elle est totale, les résultats ne peuvent être que dépendants des rendements des marchés financiers, dont on a bien vu que les satisfactions des besoins humains n'était pas une priorité. Si elle est complètement inégalitaire, puisque seuls ceux qui ont des surplus peuvent

« Prôner le recul de l'âge de départ, parce qu'« on » ne peut pas faire autrement, et que « tout le monde » le fait est en parfaite contradiction avec le fait que seuls quatre salariés sur dix sont encore en emploi à leur départ en retraite. »

se la payer. De plus, la présentation de la capitalisation comme parée de toutes les vertus est un mensonge. Pour gagner de quoi se faire une retraite individuelle grâce aux marchés financiers, il faut jouer sur des actifs risqués et, contrairement à un contre-sens abondamment répandu, le marché n'aime que le risque. En fait ils ont besoin du risque, ils en vivent. C'est pourquoi il n'y a pas de « frigo » monétaire et les souscripteurs ne mettent de côté qu'une créance, qui sera ou non valide le moment venu.

Il ne s'agit pas de camper sur un statu quo ; le nombre de retraités aura augmenté de 50 % en 2025 et les besoins de financement suivent. L'augmentation de la productivité, le partage salaire/profit, les structures de la population sont les questions clés. Avec les réformes de 1993 et de 2003 (indexation sur les prix et non les pensions), on a déjà fait baisser les pensions – dont la moyenne est de mille deux cents euros – de 20 %. Pour maintenir le niveau des pensions, il faut augmenter d'un tiers les moyens collectifs alloués au financement. Cela nécessite plusieurs points de croissance du PIB ; des décisions politiques pour une nouvelle répartition (en

« On dit que les jeunes ne veulent plus payer pour les « vieux », alors que ce sont les riches qui ne veulent pas payer pour les pauvres. Dans ce contexte, le gouvernement Sarkozy fait ce pour quoi il existe : il les protège. »

(1) « La cupidité est bonne. »

trente ans nous sommes passés de 6 % à 12 % du PIB, et il faudrait atteindre 16 à 18 % dans les vingt prochaines années). Mais s'il faut des réformes, il convient qu'elles élargissent les droits et assurent leur effectivité.

En ligne de mire, la protection sociale

Sauver la retraite par répartition, comme prétend l'avoir fait le gouvernement, n'est donc pas sauter comme un cabri en hurlant « Attention, les vieux ! ». Les pauvres salariés seront des retraités pauvres et les riches resteront des rentiers, tant que l'on ne touchera pas aux inégalités criantes de revenus. On dit que les jeunes ne veulent plus payer pour les « vieux », alors que ce sont les riches qui ne veulent pas payer pour les pauvres. Dans ce contexte, le gouvernement Sarkozy fait ce pour quoi il existe : il les protège. Ce sont les vrais riches, ceux qui accumulent des biens inimaginables pour le sens commun, et qui donnent tout son poids à l'aphorisme, utilisé régulièrement aux Etats-Unis, dans les heures les plus délirantes du marché financier : « *Greed is good.* »⁽¹⁾ Ces gens sont les forts et vrais gagnants du bouclier financier,

des niches fiscales et des différentes possibilités de placement *off shore* ou autres.

C'est pourquoi le gouvernement a prétendu n'avoir utilisé que les seuls paramètres quantifiables pour donner de l'absolu à la réforme, quitte à ne retenir, parmi ceux-ci, que ceux qui lui ont servi à sonner la charge. Or, emploi-salaires-fiscalité-revenus-retraites, l'orientation est la même, d'une part diminuer la part salariale dans la valeur ajoutée, d'autre part diminuer les prélèvements obligatoires. Dit autrement, cela signifie contraindre la part des salaires et des transferts sociaux dans les richesses produites une année donnée. Pourtant, il est bien une donnée que le gouvernement se garde bien de mettre en corrélation avec les points de PIB qui seraient nécessaires au financement des retraites : l'augmentation des richesses produites, même à bas niveau, cumulée sur trente ans, correspond à un doublement ; la question n'est donc pas celle de la disponibilité de la richesse, mais de son utilisation et de sa répartition.

Les réformes des retraites, comme le fonctionnement des lois de financement de la Sécurité

Pour en savoir plus

L'avis de la LDH :

- « Sur la « réforme » des retraites : une contribution de la LDH », 27 mai 2010, http://www.ldh-france.org/IMG/pdf/Retraites_contribution_LDH.pdf
- Michel Savy, « Réformes des retraites : les avenir possibles », in *H&L* n° 151, 2010

Le débat historique :

- Gilles Candar et Guy Dreux, *Une loi pour les retraites. Débats socialistes et syndicalistes autour de la loi de 1910*, éditions Le Bord de l'eau, 2010
- Jean-Marie Pernot et Carole Tuchsirer, « Républicains, socialistes et syndicalistes face à la solidarité (1890-1910) : l'introuvable consensus », in *La Revue de*

l'Ires n° 30, numéro spécial « Assurance, assistance, solidarité », 1999/2

Les questions macroéconomiques :

- Pierre Héritier et Joël Maurice, « Salaires et crise », in *La Revue de l'Ires* n° 64, 2010/1
- Michel Husson, « Le partage de la valeur ajoutée en Europe », in *La Revue de l'Ires* n° 64, 2010/1

Deux livres d'analyse critique :

- Pierre Concialdi, *Retraites : on vous ment*, Mango, 2005
- *Retraites, l'heure de vérité*, Attac et fondation Copernic, Syllepse, 2010

Des comparaisons internationales :

- Marie Wierink, Pays-Bas,

« Les partenaires sociaux tentent de reprendre la main sur les retraites », in *Chronique internationale de l'Ires* n° 126, septembre 2010

- Annie Jolivet, « Finlande : le relèvement de l'âge de la retraite ne fait pas consensus », in *Chronique internationale de l'Ires*, n° 126, septembre 2010
- Catherine Vincent, « Espagne : tensions sociales face au plan de rigueur et à la réforme des retraites », in *Chronique internationale de l'Ires*, n° 123, mars 2010

La mise en cause du modèle social ?

- « Comment sauver la protection sociale ? », dossier d'*Alternatives économiques* n° 296, novembre 2010

rité sociale, c'est-à-dire de l'assurance maladie, montrent que ce sont les contraintes financières qui servent de guide. L'ambition financière étant définie, elle va s'appliquer dans le système de retraites par répartition pour favoriser l'individualisation, et, dans le système de soins, par la suppression des dépenses « inutiles », des procédures « inefficaces »... C'est une démarche qui construit un absolu financier qui n'a que faire d'une « ambition » sociale ou sanitaire. Le niveau de prise en charge collective des dépenses n'est plus un objectif de réflexion. Et la contrainte financière n'est jamais confrontée à un objectif social.

Il faudrait, à l'inverse, se poser la question de l'assiette des financements. Elle ne sera cependant pas posée car règne le dogme de la nécessaire baisse des « prélèvements obligatoires ». C'est parce qu'il est dit qu'il « faut » les diminuer qu'aucune ressource nouvelle ne peut être cherchée – et donc encore moins trouvée. Et comme ce dogme ne peut apparaître comme un choix dont on pourrait débattre, il est présenté comme une contrainte. Contrainte imposée par la dure réalité économique, par les règles européennes, par les agences de notation... Où l'on voit que l'argumentation sur les dépenses socialisées de santé se boucle avec celle du coût des retraites. Ce qui est en ligne de mire, c'est la protection sociale.

Taux de prélèvements obligatoires

Depuis de nombreuses années, tous les gouvernements ont entonné le refrain de l'augmentation du taux de prélèvements obligatoires (PO). Pourtant, ce taux n'a aucune signification, en dehors d'une analyse de sa composition et de sa fonction. De quoi s'agit-il ? D'une part, de la fraction du PIB (c'est-à-dire la richesse nationale créée dans une année donnée) consacrée

on a pourtant créé la Sécurité sociale en 1945 dans un pays ruiné...



© PASCAL MILES

au fonctionnement de l'Etat, adoptée lors de la discussion du budget par la représentation nationale dans ce qu'on appelle la loi de finances ; d'autre part, de toutes les dépenses de protection sociale qui sont discutées lors de la loi de financement de la Sécurité sociale. Pour n'importe quel agent économique, il s'agit des impôts d'un côté et des cotisations sociales de l'autre. Le taux de PO, c'est donc la simple addition de ces deux sommes.

En s'appuyant sur cette irréfutable donnée, on peut ensuite clamer haut et fort que chaque Français travaille la moitié de sa semaine, de son mois, de son année, de sa vie même, pour l'Etat. La « pression fiscale » serait trop élevée, et il faudrait baisser les cotisations sociales et les impôts pour rendre aux entre-

Les réformes des retraites, comme le fonctionnement des lois de financement de la Sécurité sociale, c'est-à-dire de l'assurance maladie, montrent que ce sont les contraintes financières qui servent de guide. Or ces contraintes financières ne sont jamais confrontées à un objectif social.

prises et aux particuliers le soin de décider eux-mêmes de l'utilisation d'une partie de plus en plus grande de leurs revenus. En réalité, on mélange des notions qui n'ont pas la même fonction, et l'on agrège des quantités qui n'ont pas la même nature. Une décomposition du taux de PO permet de l'expliquer de façon claire : si l'on passe des « prélèvements obligatoires effectifs » aux « dépenses nettes de transfert et de services individualisables » ou, pour parler en pourcentages, du « taux de prélèvements obligatoires » au « taux de prélèvements nets consolidés » par rapport au PIB, on passe d'une valeur à plus de 45 % à une valeur de moins de 18 %. La majeure partie des sommes prélevées est redistribuée sous forme de prestations sociales ou d'aides, et le problème n'est pas qu'elles soient trop élevées, mais qu'il n'y en a pas assez... puisque les comptes sociaux sont en déficit. Sous couvert d'un seul chiffre, il s'agit de mettre en cause la socialisation collective des risques, et de faire la place à toutes les formes d'individualisation du sort de chacun. Ce que l'on veut mettre en cause, ce sont ces transferts sociaux, qui limitent les effets les plus criants des inégalités sociales.

Cela ne signifie pas, bien sûr, que les impôts sont bien partagés, et que les transferts sociaux sont les meilleurs possibles. Une réforme fiscale d'envergure est indispensable : diminution considérable des impôts indirects, qui, puisqu'ils sont payés en pourcentage à la source sur des produits et des services, pèsent relativement plus lourd pour les couches sociales les moins riches ; augmentation de la progressivité de l'impôt sur le revenu, du rendement de l'ISF, taxation des bénéficiaires et des plus-values spéculatives. Mais ce n'est pas le taux de prélèvements obligatoires qui ouvre la voie de la justice sociale. ●